

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AVRIL 2014

À une séance extraordinaire tenue le 28 avril 2014, à 20 h, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, étaient présents :

M. Marcel Corriveau, maire

M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2 (absente)

Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 70 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Questions découlant du procès-verbal du 7 avril 2014
- 3. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2014
- Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2014
- 5. Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la Loi L.R.Q. c. E-20.001
- 6. Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. c. E-20.001
- 7. Questions à l'agglomération Le Web à Québec
- 8. Questions à l'agglomération Service d'avis à la communauté évolué de Bell Canada
- 9. Questions à l'agglomération Technologie de l'information et de télécommunication 10 300 000 \$
- 10. Questions à l'agglomération Travaux publics
- 11. Direction générale Espaces loués par la Ville 250 et 350, rue de Copenhague
- 12. Direction générale Acti-Vital Traitement conditionnel et par concurrence de deux offres d'achat déposées dernièrement
- 13. Communications Nomination Coordination de la Fête nationale du Québec
- Greffe Mandat pour représenter la Ville devant la Cour du Québec Division des petites créances
- 15. Greffe Adjudication de contrat Essais d'étanchéité et d'identification des branchements privés d'aqueduc et d'égout
- Greffe Adjudication de contrat pour services professionnels Réfection 2014 Lot 1 et 3^e Rang Ouest
- Greffe Adjudication de contrat Services professionnels Place des Générations
- 18. Greffe Adjudication de contrat Réfection de pavage, planage et mise en place de l'infrastructure lot 2
- 19. Greffe Adjudication de contrat Réfection de bordures et de trottoirs
- 20. Greffe Adjudication de contrat Fourniture d'un camion neuf avec ses équipements de déneigement neufs
- 21. Ressources humaines Nomination d'une agente de bibliothèque sur appel au Service de la culture
- 22. Ressources humaines Embauche d'un coordonnateur technique au Service des loisirs et de la vie communautaire
- 23. Ressources humaines Embauche d'un directeur général adjoint
- 24. Ressources humaines Nomination de deux journaliers permanents au Service des travaux publics
- 25. Ressources humaines Nomination de deux préposés aux réseaux d'aqueduc et d'égout en affectation temporaire au Service des travaux publics
- 26. Ressources humaines Nomination d'un préposé à l'entretien ménager au Service des travaux publics

- 27. Loisirs et vie communautaire Demande de commandite aux Caisses populaires Desjardins de Saint-Augustin et de Cap-Rouge pour nommer la salle de spectacle du centre communautaire Jean-Marie-Roy « salle Desjardins »
- 28. Loisirs et vie communautaire Approbation de l'entente administrative avec Québec relativement aux associations conjointes des Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et Québec
- 29. Loisirs et vie communautaire Demande de soutien financier du Club de BMX QSA (Québec/Saint-Augustin)
- 30. Loisirs et vie communautaire Demande de soutien financier de TRAIC Jeunesse
- 31. Travaux publics Recommandation de paiement no 14 Rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy
- 32. Travaux publics Approbation des directives de chantier Rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy
- 33. Travaux publics Adoption de l'entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et Gaz Métro
- 34. Urbanisme Engagement de décontamination du lot 2 814 222 de la route 138 Terrain ancienne boulangerie
- 35. Dossiers de la Direction générale
- 36. Dossiers des Communications
- 37. Dossiers de la Trésorerie
- 38. Dossiers du Greffe
- 39. Dossiers des Ressources humaines
- 40. Dossiers du Développement économique
- 41. Dossiers de la Culture
- 42. Dossiers des Loisirs et de la vie communautaire
- 43. Dossiers des Travaux publics Libération de la retenue contractuelle Restauration de la maison Thibault-Soulard
- 44. Dossiers de l'Urbanisme
- 45. Avis de motion Règlement numéro REGVSAD-2014-401 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2012-312 Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention afin de préciser certaines dispositions concernant le service de vidange des fosses septiques et des fosses de rétention
- 46. Adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-401 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2012-312 – Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention afin de préciser certaines dispositions concernant le service de vidange des fosses septiques et des fosses de rétention
- 47. Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2014-396 modifiant le Règlement numéro R.R.V.Q. chapitre A-2 (administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et certificats Article 44)
- 48. Adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2014-397 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 afin d'inclure des dispositions spécifiques pour le secteur de zone RA/A-108
- 49. Adoption d'un premier projet de Règlement À déterminer
- 50. Adoption d'un second projet de Règlement À déterminer
- 51. Adoption finale d'un Règlement À déterminer
- 52. Période de questions des citoyens pour les sujets à l'ordre du jour exclusivement (15 minutes)
- 53. Période d'intervention des membres du conseil
- 54. Clôture de la séance



1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7386, point numéro 1, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE : Avis de convocation

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 avril 2014 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la *Loi sur les cités et villes* et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2014

POINT NUMÉRO 2, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: Procès-verbal du 7 avril 2014

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014.



3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2014

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7387, point numéro 3, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: Procès-verbal du 7 avril 2014

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4. ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 23 AVRIL 2014

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7388, point numéro 4, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2014 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 23 avril 2014 et l'obligation de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures autorise le maire à intervenir de manière compatible avec les orientations générales de la Ville exprimées par résolution et par l'adoption de son budget et PTI 2014;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours, dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5. RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q. C. E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7389, point numéro 5, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2014 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR : APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la *Loi* sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

(AUCUNE)



6. OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C. E-20.001

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7390, point numéro 6, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2014 et annexes

(AUCUNE)



7. QUESTIONS À L'AGGLOMÉRATION – LE WEB À QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7391, point numéro 7, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2014; DE2014-019

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération de Québec autorise la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et Québec numérique quant à l'octroi d'une subvention d'un montant de 120 000 \$ devant servir à la réalisation du projet « Le Web à Québec » sur un horizon de trois ans (2014, 2015 et 2016);

CONSIDÉRANT QUE l'un des volets de ce projet consiste à présenter un concours afin de produire une application fonctionnelle en vue d'utiliser des données ouvertes;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement économique demande d'approprier un montant de cent vingt mille dollars (120 000 \$), non taxable, à même la Réserve financière d'appui au développement économique (R.A.V.Q. 297, tel que modifié par le R.A.V.Q. 760) et qu'il est autorisé au Service des finances de donner suite à cette entente;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement « Le Web à Québec » est présenté comme une dépense d'agglomération puisqu'il répond à des objectifs de Stratégie de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE les interrogations suivantes sont requises par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à l'agglomération de Québec:

- La dépense est-elle limitée comme étant mixte?
- À qui bénéficiera le concours? À quels contribuables?
- Pourquoi la contribution de la proximité de Québec est nécessaire?

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures requière de l'agglomération de Québec une réponse à ces questions.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8. QUESTIONS À L'AGGLOMÉRATION – SERVICE D'AVIS À LA COMMUNAUTÉ ÉVOLUÉ DE BELL CANADA

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7392, point numéro 8, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2014; SC2014-001

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de la sécurité civile travaille à la mise en place d'un service automatisé d'envoi de messages téléphoniques enregistrés aux citoyens de

l'agglomération en cas d'urgence, par l'entremise d'un logiciel de gestion de crises, avec automate d'appels;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Bell Canada est autorisée à offrir aux municipalités d'adhérer au Service d'avis à la communauté (SAC) évolué permettant ainsi de lancer des alertes en présence d'un « danger imminent ou en cours qui met en danger la vie, la santé ou la sécurité d'une personne »;

CONSIDÉRANT QUE ces frais non récurrents représentent pour les trois villes de l'agglomération un coût total de 13 581 \$, auxquels s'ajouteront des frais d'initialisation de 1 202 \$ (plus les taxes applicables);

CONSIDÉRANT QUE la dépense en est une d'agglomération et que seule la Ville de Québec reçoit les subventions.

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures requière de l'agglomération de Québec une précision quant à savoir qui, de l'agglomération ou des trois villes, devra assumer les coûts reliés à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



9. QUESTIONS À L'AGGLOMÉRATION – TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATION 10 300 000 \$

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7393, point numéro 9, séance extraordinaire du 28 avril 2014 RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2014; Tl2014-003

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations de l'année 2014, 2015 et 2016 prévoit la réalisation de nombreux projets de dépense mixte en matière de technologies de l'information et de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt R.A.V.Q. 878 prévoit plusieurs interventions qui seront réalisées ou débutées au cours de l'année 2014 en matière de technologies de l'information et de télécommunication pour un montant total de 10 300 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense autorisée par ce règlement est considérée par le conseil d'agglomération de Québec comme étant une dépense mixte;

CONSIDÉRANT QUE les interrogations suivantes sont requises par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à l'agglomération de Québec:

- Qu'arrive-t-il à la dépense mixte lors du partage prévu à l'article 3 du règlement?
- Comment une somme de 930 934 \$ peut constituer une économie de proximité alors que les dépenses mixtes sont plafonnées?
- Existe-t-il d'autres règlements d'emprunt prévoyant des dépenses mixtes?

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR: Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR: le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures requière de l'agglomération de Québec une réponse à ces questions ainsi qu'un rapport détaillé des dépenses prévues au règlement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



10. QUESTIONS À L'AGGLOMÉRATION – TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7394, point numéro 10, séance extraordinaire du 28 avril 2014

2014 RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 23 avril 2014; TP2014-010

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics recommande au conseil d'agglomération de Québec d'adopter le Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration des infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés. R.A.V.Q. 889;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ordonne divers travaux reliés aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit une dépense de 238 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques et l'embauche du personnel ainsi ordonnés, et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures requière de l'agglomération de Québec une liste détaillée des réseaux visés.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



11. DIRECTION GÉNÉRALE – ESPACES LOUÉS PAR LA VILLE – 250 ET 350, RUE DE COPENHAGUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7395, point numéro 11, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE : Lettre du 23 avril 2014

CONSIDÉRANT QUE le bail avec la firme en question est modifié par l'ajout d'un contractant, ce qui le modifie pour cet aspect du contrat;

CONSIDÉRANT aussi qu'une partie des lieux loués est interchangée avec une nouvelle partie d'égales contenance et qualité et que le déplacement des équipements municipaux est déjà effectué.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De signer l'addendum intitulé annexe 3 au bail et de prendre acte de l'ajout d'un nouveau contractant aux mêmes termes et modalités que dans l'entente initiale et d'autoriser M^e Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier, à le signer au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



12. DIRECTION GÉNÉRALE – ACTI-VITAL – TRAITEMENT CONDITIONNEL ET PAR CONCURRENCE DE DEUX OFFRES D'ACHAT DÉPOSÉES DERNIÈREMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7396, point numéro 12, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES : Lettre du 23 avril 2014 et courriel du 24 avril 2014

CONSIDÉRANT QUE deux promettants acquéreurs successifs ont formulé dans la semaine précédant le 28 avril 2014 des offres d'achat dont les conditions et modalités sont similaires ou comparables sauf quelques exceptions;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu dans ces cas de formuler une contre-offre à chacun des promettants acquéreurs conditionnelle à ce que les conditions de la première offre acceptée ne soient pas rencontrées et de les positionner par rang quant à celle-ci en prévision d'une telle éventualité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5 APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De formuler une contre-offre à chacun des promettants acquéreurs aux termes et modalités suggérés par le conseil municipal et d'autoriser M^e Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier, à les signer au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants M. Marcel Corriveau, maire, s'abstient du vote et des discussions considérant qu'un membre de sa famille a déposé une offre d'achat.



13. COMMUNICATIONS - NOMINATION - COORDINATION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7397, point numéro 13, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: MVSAD-2014-5376

CONSIDÉRANT QUE la tenue de l'évènement de la fête nationale du Québec aura lieu le 24 juin 2014 au parc du Millénaire;

CONSIDÉRANT QUE plus de 15 000 participants sont attendus pour l'édition 2014 de cet évènement;

CONSIDÉRANT QU'une analyse des éditions passées a permis de mettre en relief les éléments importants à conserver;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a la volonté de faire preuve d'innovation en ajoutant des éléments qui sauront plaire aux participants;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement aura toujours lieu sous le thème de la famille et que l'orientation stratégique est basée sur la diversification ainsi que la bonification de la formule déjà existante;

CONSIDÉRANT QUE Mme Claire Gaudet, directrice du Service des communications, est entrée en fonction le 10 mars 2014 et devait prioriser le suivi d'une série de dossiers de communication urgents;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de la fête nationale du Québec est une tâche importante afin de s'assurer de maintenir les orientations stratégiques et son bon déroulement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'engager Mme Mona Simard à titre de coordonnatrice d'évènements pour aider à l'organisation de la fête nationale du Québec;

D'autoriser Mme Claire Gaudet, directrice du Service des communications, à conclure une entente de service avec Mme Mona Simard;

D'entériner l'entente de service pour la période du 28 avril au 27 juin 2014 au tarif horaire de 40 \$, incluant une indemnité de 4 % afférente au congé annuel et sans autre rémunération ou avantages sociaux, pour un montant total de 13 000 \$, plus taxes;

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements sur présentation des honoraires professionnels hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



14. GREFFE – MANDAT POUR REPRÉSENTER LA VILLE DEVANT LA COUR DU QUÉBEC – DIVISION DES PETITES CRÉANCES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7398, point numéro 14, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: MVSAD-2014-5365

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a reçu une requête introductive d'instance pour un recours à la Cour du Québec, division des petites créances, dans le dossier 200-32-058428-136;

CONSIDÉRANT QUE M. Laurent Hamel réclame à la Ville la somme de 738 \$, avec intérêt au taux légal, pour des dommages matériels;

CONSIDÉRANT QUE la Ville nie catégoriquement sa responsabilité dans la présente affaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit se faire représenter dans le cadre du recours intenté par M. Laurent Hamel à la Cour du Québec, division des petites créances, l'assureur ne prenant pas fait et cause dans ce litige;

CONSIDÉRANT QUE la date de l'audition est le 21 mai 2014 à 9 h 15.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De mandater Mme Stéphanie St-André, stagiaire en droit au Service juridique et du greffe, pour représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devant la Cour du Québec, division des petites créances, dans le dossier 200-32-058428-136.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



15. GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ ET D'IDENTIFICATION DES BRANCHEMENTS PRIVÉS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7399, point numéro 15, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES: MVSAD-2014-5379; AOVSAD-2013-370

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public no AOVSAD-2013-370 pour les essais d'étanchéité et d'identification des branchements privés d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAD-2013-370 s'est déroulée le 22 avril 2014 à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Test Tech inc. a déposé une soumission conforme avec les prix unitaires suivants :

- Aqueduc et/ou gicleur (moins de 100 mm): 150 \$
- Aqueduc et/ou gicleur (100 mm et plus): 630 \$
- Aqueduc et/ou gicleur (moins de 100 mm) et sanitaire (300 mm et moins): 185 \$
- Aqueduc et/ou gicleur (100 mm et plus) et sanitaire (450 mm et moins): 750 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour les essais d'étanchéité et d'identification des branchements privés d'aqueduc et d'égout à l'entreprise Test Tech inc. Un montant de 51 405,34 \$, taxes incluses, est déterminé pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



16. GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – RÉFECTION 2014 – LOT 1 ET 3^E RANG OUEST

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7400, point numéro 16, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES: MVSAD-2014-5387; AOVSAD-2014-368

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres sur invitation no AOVSAD-2014-368 pour Services professionnels – Réfection 2014 – Lot 1 et 3^e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, soit le 4 avril 2014 avant 11 h;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a siégé afin de faire une grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues. Ce comité de travail devait prendre en considération quatre facteurs à analyser, soit (1) présentation et expérience de la firme, (2) expérience du responsable de projet, (3) organisation du projet et (4) échéancier;

CONSIDÉRANT QU'après l'obtention du pointage intérimaire, les firmes d'ingénieurs se positionnaient dans cet ordre :

1^{re} place: Groupe ABS inc.

2^e place : Laboratoires d'Expertises de Québec Itée

3^e place : Inspec-Sol inc.

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis étaient de l'ordre de :

Groupe ABS inc.: 30 859,29 \$

Laboratoires d'Expertises de Québec Itée : 36 501,57 \$

Inspec-Sol inc.: 41 189,79 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour services professionnels - réfection 2014 - Lot 1 et 3^e Rang Ouest à la firme ayant reçu le meilleur pointage, soit Groupe ABS inc., pour un montant de 30 859,29 \$, taxes incluses;

De décréter que les fonds pour ce projet sont disponibles à même les Règlements d'emprunt REGVSAD-2013-359 et REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



17. GREFFE - ADJUDICATION DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - PLACE DES GÉNÉRATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7401, point numéro 17, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES: MVSAD-2014-5388; AOVSAD-2014-372

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres sur invitation no AOVSAD-2014-372 pour les Services professionnels - Place des Générations:

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis, soit le 21 avril 2014 à 11 h;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a siégé afin de faire une grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues. Ce comité de travail devait prendre en considération quatre facteurs à analyser, soit (1) présentation et expérience de la firme, (2) expérience du responsable de projet, (3) organisation du projet et (4) échéancier;

CONSIDÉRANT QU'après l'obtention du pointage intérimaire, les firmes d'ingénieurs se positionnaient dans cet ordre:

1^{re} place: WSP Canada inc. 2^e place: Cima+

3^e place: Génio

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis étaient l'ordre de :

WSP Canada inc.: 51 106,39 \$ 59 867,48 \$ Cima +: Génio: 69 939,29 \$

EN CONSÉQUENCE.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5 APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour les services professionnels de la place des Générations à WSP Canada inc. pour un montant de 51 106,39 \$, taxes incluses;

De décréter que les fonds pour ce projet sont disponibles à même les Règlements d'emprunt REGVSAD-2011-300 et REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



18. GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFECTION DE PAVAGE, PLANAGE ET MISE EN PLACE DE L'INFRASTRUCTURE LOT 2

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7402, point numéro 18, séance extraordinaire du 28 avril

RÉFÉRENCES: MVSAD-2014-5389; AOVSAD-2014-373

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public no AOVSAD-2014-373 pour la réfection de pavage, planage et mise en place de l'infrastructure lot 2;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAD-2014-373 s'est déroulée le 22 avril 2014 14 h;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises suivantes ont déposé une soumission conforme et les prix suivants :

Les Entreprises La Lévisienne inc. : 187 424,89 \$

P.E. Pageau inc.: 219 406,91 \$

Pavage Rolland Fortier inc.: 248 870,84 \$

Pavage P.E.B.: 269 164,00 \$
Gilles Audet: 276 586,42 \$
Bleau Pavage: 319 069,44 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la réfection de pavage, planage et mise en place de l'infrastructure lot 2 à Les Entreprises La Lévisienne inc. pour un montant de 187 424,89 \$, taxes incluses;

De décréter que les fonds pour ce projet sont disponibles à même les Règlements d'emprunt REGVSAD-2011-300, REGVSAD-2013-359 et REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



19. GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – RÉFECTION DE BORDURES ET DE TROTTOIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7403, point numéro 19, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES : MVSAD-2014-5390; AOVSAD-2014-371

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public no AOVSAD-2014-371 pour la réfection de bordures et de trottoirs;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAD-2014-371 s'est déroulée le 22 avril 2014 à 11 h 30;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises suivantes ont déposé une soumission conforme et les prix suivants :

Les Entreprises Antonio Barette inc.: 134 938,65 \$

• Jean Leclerc Excavation inc.: 136 066,58 \$

• B.M.Q. inc.: 149 661,52 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3 APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la réfection de bordures et de trottoirs à Les Entreprises Antonio Barette inc. pour un montant de 134 938,65 \$, taxes incluses;

De décréter que les fonds pour ce projet sont disponibles à même les Règlements d'emprunt REGVSAD-2013-359 et REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



20. GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE D'UN CAMION NEUF AVEC SES ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT NEUFS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7404, point numéro 20, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES: MVSAD-2014-5392; AOVSAD-2014-367

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du parc industriel François-Leclerc Nord requiert un équipement supplémentaire pour effectuer l'entretien hivernal des rues, et ce, dès cette année;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule arrosoir du Service des travaux publics est rendu à la limite de vie utile et que les pièces du véhicule sont discontinuées et non disponibles, ce qui rend compliqué la réparation de l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition des deux véhicules requiert un investissement de 432 000 \$ pour répondre aux besoins du Service;

CONSIDÉRANT QUE lors de la conception du véhicule, il est possible de concevoir le véhicule afin de permettre les équipements de déneigement pour la période hivernale et de prévoir l'installation des équipements d'arrosoir pour la période d'été. Cette conception nous permet de faire l'acquisition d'un véhicule qui va être utilisé sur une période de 12 mois par année et permettre d'économiser 158 000 \$ si nous avions fait l'acquisition des deux véhicules;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a lancé un appel d'offres public no AOVSAD-2014-367 pour la fourniture d'un camion neuf avec ses équipements de déneigement neufs;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de l'appel d'offres AOVSAD-2014-367 s'est déroulée le 10 avril 2014 à 11 h;

CONSIDÉRANT QU'une seule entreprise a déposé une soumission conforme au prix suivant :

• Transdiff Peterbilt: 271 651,71 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la fourniture d'un camion neuf avec ses équipements de déneigement neufs à Transdiff Peterbilt pour un montant de 271 651,71 \$, taxes incluses:

De décréter que les fonds pour ce projet sont disponibles à même les fonds de roulement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



21. RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UNE AGENTE DE BIBLIOTHÈQUE SUR APPEL AU SERVICE DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7405, point numéro 21, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES : MVSAD-2014-5327; ACVSAD-2014-343

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a procédé à l'affichage interne et externe du poste d'agente de bibliothèque sur appel au Service de la culture en mars 2014 (ACVSAD-2014-343);

CONSIDÉRANT QU'une candidature interne a été reçue, soit celle de Mme Silke Ruck, pour le poste d'agente de bibliothèque sur appel;

CONSIDÉRANT QUE Mme Silke Ruck occupe actuellement le poste d'agente de bibliothèque 21 h/semaine, permanent, en remplacement de Mme Laurie Cayer-Beaulieu et qu'elle satisfait à toutes les exigences de ce poste.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la nomination de Mme Silke Ruck comme agente de bibliothèque sur appel à compter du 26 mai 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



22. RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR TECHNIQUE AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7406, point numéro 22, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES : MVSAD-2014-5380; ACVSAD-2014-340

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur technique a été créé afin de préparer la mise en marché de la nouvelle salle de spectacle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel de candidature (ACVSAD-2014-340) en février 2014;

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Lagotte a convaincu le comité de sélection pour ses compétences et son expérience pour exercer lesdites fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le test psychométrique a été concluant et que la prise de références a été effectuée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver l'embauche de M. Éric Lagotte au poste de coordonnateur technique à compter du 29 avril 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



23. RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7407, point numéro 23, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: MVSAD-2014-5381

CONSIDÉRANT les dossiers d'envergure de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et le besoin de la direction générale de s'adjoindre un directeur général adjoint afin de soutenir les différents services administratifs dans leurs enjeux et d'assurer une cohésion entre eux;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Doré détient une grande expérience à titre de gestionnaire et, en particulier, dans la gestion efficiente des processus et qu'il a de plus une connaissance de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour y avoir travaillé pendant près de 10 ans au cours des années 1990;

CONSIDÉRANT QUE M. Robert Doré possède toutes les compétences et le potentiel nécessaires pour exercer lesdites fonctions;

CONSIDÉRANT les compétences de M. Doré, il aura comme un de ses premiers mandats la réingénierie du Service du greffe plutôt que ce mandat soit octroyé au Carrefour du capital humain, tel qu'entériné par résolution à la séance du conseil municipal du 17 février 2014 qui est annulée par la résolution approuvant la présente.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures approuve l'embauche de M. Robert Doré au poste de directeur général adjoint à compter du 14 avril 2014 et que ce dernier exerce aussi par intérim la gestion du Service des ressources humaines de la Ville jusqu'à nouvel ordre.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



24. RESSOURCES HUMAINES - NOMINATION DE DEUX JOURNALIERS PERMANENTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7408, point numéro 24, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES: MVSAD-2014-5383; ACVSAD-2014-355

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des cols bleus prévoit la création d'un poste permanent dans les conditions suivantes et tel que prévu à l'article 24.11 « Lorsqu'un salarié auxiliaire a effectué mille sept cent soixante (1760) heures ou plus à taux régulier à l'intérieur d'une période de douze (12) mois consécutifs, ou à plusieurs fonctions, la Ville doit procéder à l'affichage d'un poste dans la fonction pour laquelle ce salarié a accompli le plus grand nombre d'heures durant ladite période (...) cet affichage s'effectue conformément aux dispositions de l'article 24. »;

CONSIDÉRANT QUE deux journaliers auxiliaires ont atteint 1 760 heures régulières de travail à l'intérieur d'une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un affichage interne du poste de journalier permanent (ACVSAD-2014-355);

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Cartier et Mme Diane Turcotte possèdent les compétences et les aptitudes nécessaires et occupent actuellement un poste de journalier auxiliaire.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver la nomination de M. Gilles Cartier et de Mme Diane Turcotte en date du 29 avril 2014 au poste de journalier permanent.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



25. RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION DE DEUX PRÉPOSÉS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT EN AFFECTATION TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7409, point numéro 25, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES : MVSAD-2014-5384; ACVSAD-2014-355

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués pendant la période estivale requièrent des compétences dans la fonction de préposé aux réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un affichage interne pour une affectation temporaire pour la période d'été du poste de préposé aux réseaux d'aqueduc et d'égout (ACVSAD-2014-355);

CONSIDÉRANT QUE M. Martin Ouellet et M. Serge Châteauvert possèdent les compétences et les aptitudes nécessaires.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver la nomination de MM. Martin Ouellet et Serge Châteauvert pour l'affectation temporaire pendant la période d'été au poste de préposé aux réseaux d'aqueduc et d'égout en date du 29 avril 2014.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



26. RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7410, point numéro 26, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCES : MVSAD-2014-5385; ACVSAD-2014-347

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville afin d'assurer l'entretien de ses établissements pour assurer une qualité de service à ses citoyens, un poste de préposé à l'entretien ménager affecté à un horaire de soir a été créé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un affichage interne pour ce poste (ACVSAD-2014-347);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois candidatures à l'interne pour le poste de préposé à l'entretien ménager;

CONSIDÉRANT QUE M. Donald Bouchard, actuellement à l'emploi de la Ville à titre de brigadier régulier, a démontré le potentiel nécessaire pour occuper le poste de préposé à l'entretien ménager.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver la nomination de M. Donald Bouchard au poste de préposé à l'entretien ménager en date du 5 mai 2014 selon les modalités de la convention collective des cols bleus en vigueur.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



27. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE COMMANDITE AUX CAISSES POPULAIRES DESJARDINS DE SAINT-AUGUSTIN ET DE CAPROUGE POUR NOMMER LA SALLE DE SPECTACLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY « SALLE DESJARDINS »

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7411, point numéro 27, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: MVSAD-2014-5370

CONSIDÉRANT QUE les rénovations au centre communautaire sont terminées et que la salle de spectacle sera prête à recevoir la clientèle dès le mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT QU'il est d'une grande importance de donner un nom reconnu à la salle de spectacle du centre communautaire afin que celle-ci rayonne auprès de la clientèle.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser M^e Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier, à adresser une demande de commandite accompagnée du document d'information joint afin que les Caisses populaires Desjardins proposent à leur conseil d'administration respectif de débourser un montant total de 50 000 \$, pour une période de cinq ans, afin que la salle de spectacle soit nommée « salle Desjardins ».

Adopté à l'unanimité par les élus votants



28. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE AVEC QUÉBEC RELATIVEMENT AUX ASSOCIATIONS CONJOINTES DES VILLES DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7412, point numéro 28, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: MVSAD-2014-5371

CONSIDÉRANT QU'en 2006, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures adoptait une Politique de reconnaissance et de soutien aux associations œuvrant sur son territoire. Cette politique vise à encadrer les normes et procédures régissant l'attribution de ressources, financières ou autres, aux différentes associations offrant des services aux citoyens de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE certaines associations, pour leur bon fonctionnement, travaillent conjointement avec la Ville de Québec, ce qui leur assure une participation suffisante et intéressante pour permettre une offre de meilleure qualité.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la vie communautaire à signer l'entente administrative avec la Ville de Québec relativement aux associations conjointes et à prendre les mesures nécessaires pour en assurer le respect.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



29. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CLUB DE BMX QSA (QUÉBEC/SAINT-AUGUSTIN)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7413, point numéro 29, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: MVSAD-2014-5372

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de soutien financier pour l'entretien de la piste de BMX située sur le site du Campus Notre-Dame-de-Foy et administrée par le Club de BMX QSA;

CONSIDÉRANT QUE le Club de BMX a reçu une offre de service de la compagnie BMXpert pour le surfaçage de la piste au montant 15 733,75 \$ et il est disposé à leur accorder le contrat pour effectuer les travaux demandés;

CONSIDÉRANT QUE le Club de BMX QSA s'assure ainsi de la pérennité de la piste à long terme. Un entretien régulier est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers, demeurer conforme aux normes établies et être sanctionné par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC). La piste de BMX est accessible gratuitement à la population de Saint-Augustin, en dehors des périodes d'activités du Club.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De débourser un montant de 7 500 \$ au Club de BMX QSA pour l'entretien de la piste.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



30. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DE TRAIC JEUNESSE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7414, point numéro 30, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: MVSAD-2014-5373

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures supporte financièrement l'organisme TRAIC Jeunesse dans le but de les aider à accomplir leur mission, celle de favoriser le mieux-être des jeunes en difficulté par le travail de prévention réalisé par le biais de travailleurs de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures bénéficie des services d'un travailleur de rue qui vient en aide aux jeunes en difficulté de la Ville. Celui-ci offre une écoute active auprès des adolescents et jeunes adultes qui vivent différentes problématiques telles que la judiciarisation précoce, la santé mentale, la toxicomanie, la violence, le décrochage scolaire, etc.;

CONSIDÉRANT QUE TRAIC Jeunesse demande à la Ville un soutien financier de 10 000 \$ pour l'année 2014.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De verser un montant de 5 000 \$ à TRAIC Jeunesse pour le maintien et l'amélioration des conditions de vie des jeunes de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



31. TRAVAUX PUBLICS - RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 14 - RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7415, point numéro 31, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: MVSAD-2014-5377

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux pour la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 7 avril 2014 pour le paiement d'un montant de 108 651,38 \$, taxes incluses, incluant 102 129 \$ en avis de changement;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, Régis Côté et associés, recommande le paiement de 108 651,38 \$, taxes incluses, en considérant la retenue habituelle de 10 %.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 108 651,38 \$ en faveur de L'Intendant inc. pour les travaux de rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy à même les crédits du Règlement d'emprunt 2011-263.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



32. TRAVAUX PUBLICS – APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANTIER – RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7416, point numéro 32, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: MVSAD-2014-5378

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour la rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE des changements sont nécessaires au courant de la rénovation, ce qui a entraîné la directive en mécanique ME-91 pour un montant de 14 993,73 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution l'ajustement de 14 993,73 \$, plus taxes, pour les travaux de rénovation du centre communautaire Jean-Marie-Roy à même les crédits du Règlement d'emprunt 2011-263.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



33. TRAVAUX PUBLICS – ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ENTRE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET GAZ MÉTRO

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7417, point numéro 33, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: MVSAD-2014-5391

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE depuis quatre ans, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et ses membres ont déployé des efforts considérables afin que les municipalités puissent recouvrer les coûts découlant de la présence et de l'installation des réseaux de distribution des entreprises de télécommunication et de distribution d'électricité et de gaz:

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur de gaz;

CONSIDÉRANT QUE le 15 septembre dernier, le conseil d'administration de l'UMQ a entériné le principe et les conditions de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu entre l'UMQ et Gaz Métro que l'entente prenne effet à la date de son approbation par la C.A. de l'UMQ, soit le 15 septembre 2013.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE les conditions prévues à l'entente de principe entre l'UMQ et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

QUE copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ et à Gaz Métro.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



34. URBANISME – ENGAGEMENT DE DÉCONTAMINATION DU LOT 2 814 222 DE LA ROUTE 138 – TERRAIN ANCIENNE BOULANGERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7418, point numéro 34, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: MVSAD-2014-5356

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures doit se conformer aux directives du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RPRT);

CONSIDÉRANT QUE le lot 2 814 222 montre des concentrations de contaminants respectives supérieures à l'annexe II du RPRT;

CONSIDÉRANT QUE pour clore le dossier de réhabilitation du terrain ayant supporté un ancien poste de distribution de carburant, le ministère exige que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à récupérer et disposer, selon les règles en vigueur, des sols contaminés lors d'éventuels travaux municipaux sur le tronçon de la route 138 sis au lot 2 814 222.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'engage à récupérer la contamination sous l'emprise de la route 138 du lot 2 814 222 aussitôt que des travaux d'excavation seront entrepris avec le support des responsables des Services des travaux publics et de l'urbanisme (environnement).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



35. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7419, point numéro 35, séance extraordinaire du 28 avril 2014

(AUCUN DOSSIER)



36. DOSSIERS DES COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7420, point numéro 36, séance extraordinaire du 28 avril 2014

(AUCUN DOSSIER)



37. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7421, point numéro 37, séance extraordinaire du 28 avril 2014

(AUCUN DOSSIER)



38. DOSSIERS DU GREFFE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7422, point numéro 38, séance extraordinaire du 28 avril 2014

(AUCUN DOSSIER)



39. DOSSIERS DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7423, point numéro 39, séance extraordinaire du 28 avril 2014

(AUCUN DOSSIER)



40. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7424, point numéro 40, séance extraordinaire du 28 avril 2014

(AUCUN DOSSIER)



41. DOSSIERS DE LA CULTURE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7425, point numéro 41, séance extraordinaire du 28 avril 2014

(AUCUN DOSSIER)

42. DOSSIERS DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7426, point numéro 42, séance extraordinaire du 28 avril 2014

(AUCUN DOSSIER)



43. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS – LIBÉRATION DE LA RETENUE CONTRACTUELLE – RESTAURATION DE LA MAISON THIBAULT-SOULARD

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7427, point numéro 43, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE: MVSAD-2014-5318

CONSIDÉRANT QUE la totalité des travaux pour la restauration de la maison Thibault-Soulard a été effectuée avec succès;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un décompte progressif en date du 19 mars 2014 pour la libération de la retenue contractuelle au montant de 5 000 \$, taxes incluses, plus le paiement de la directive de chantier ME-15 au montant de 518,68 \$, taxes incluses, pour un grand total de 5 518,68 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'architecte engagé pour ce dossier, M. Jean-Claude Gauthier, recommande le paiement de 5 518,68 \$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil autorise par résolution le paiement de 5 518,68 \$ en faveur de Lévesque et associés Construction inc. pour les travaux de restauration de la maison Thibault-Soulard à même le budget.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



44. DOSSIERS DE L'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7428, point numéro 44, séance extraordinaire du 28 avril 2014

(AUCUN DOSSIER)



45. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2014-401 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-312 – RÈGLEMENT RELATIF À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES FOSSES DE RÉTENTION AFIN DE PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES FOSSES DE RÉTENTION

AVIS DE MOTION NUMÉRO AMVSAD-2014-407, point numéro 45, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE:

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2014-401 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2012-312 — Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention afin de préciser certaines dispositions concernant le service de vidange des fosses septiques et des fosses de rétention.



46. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2014-401 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2012-312 – RÈGLEMENT RELATIF À LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES FOSSES DE RÉTENTION AFIN DE PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES FOSSES DE RÉTENTION

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7429, point numéro 46, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6 APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement numéro REGVSAD-2014-401 modifiant le Règlement numéro REGVSAD-2012-312 – Règlement relatif à la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention afin de préciser certaines dispositions concernant le service de vidange des fosses septiques et des fosses de rétention.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



47. ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2014-396
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R.R.V.Q. CHAPITRE A-2
(ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET
L'ÉTABLISSEMENT DES DROITS PAYABLES POUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS – ARTICLE 44)

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7430, point numéro 47, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2014-396 modifiant le Règlement numéro R.R.V.Q. chapitre A-2 (administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et certificats – Article 44).

Adopté à l'unanimité par les élus votants



48. ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2014-397 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 480-85 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES POUR LE SECTEUR DE ZONE RA/A-108

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7431, point numéro 48, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement numéro REGVSAD-2014-397 modifiant le Règlement de zonage numéro 480-85 afin d'inclure des dispositions spécifiques pour le secteur de zone RA/A-108.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



49. ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7432, point numéro 49, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



50. ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7433, point numéro 50, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE :

(AUCUN)



51. ADOPTION FINALE D'UN RÈGLEMENT – À DÉTERMINER

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7434, point numéro 51, séance extraordinaire du 28 avril 2014

RÉFÉRENCE:

(AUCUN)



52. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS POUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR EXCLUSIVEMENT (15 MINUTES)

POINT NUMÉRO 52, séance extraordinaire du 28 avril 2014



53. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NUMÉRO 53, séance extraordinaire du 28 avril 2014



54. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO RVSAD-2014-7435, point numéro 54, séance extraordinaire du 28 avril 2014

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1 APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 28^e jour du mois d'avril 2014 à 20 h 55 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

ico intervenanto podi icai condocida	
	Adopté à l'unanimité par les élus votants
Marcel Corriveau, maire	Me Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier